

## LE MARÉCHALAT DE LA COUR COMMUNIQUE

Le Maréchalat de la Cour informe qu'à l'occasion de la naissance du premier enfant de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière,

- L'heureuse nouvelle de la naissance princière sera dorénavant saluée par un tir d'honneur de vingt et un coups de canons tirés du Fetschenhaff, quel que soit le sexe de l'enfant ;
- En raison de la pandémie de COVID-19, la Cour grand-ducale met à disposition du public un livre de félicitations virtuel. Des messages de félicitations peuvent être envoyés aux adresses suivantes :

Livre de félicitations digital : [bit.ly/felicitationsnaissance](https://bit.ly/felicitationsnaissance)

Par courrier postal :                   Château de Fischbach  
L-7430 Fischbach

- LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ont exprimé le souhait de soutenir des projets d'aide à l'enfance. Une partie des dons récoltés sera ainsi attribuée à des projets au profit d'enfants au Grand-Duché. L'autre partie des dons recueillis permettra de venir en aide aux enfants dans les pays les plus fragilisés, où la famine s'est aggravée depuis le début de la crise du coronavirus.

Les personnes désireuses de faire un don en guise de cadeau de naissance peuvent s'adresser à la *Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse*. Plus d'informations sur le site de la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse.

Palais grand-ducal, le 10 mai 2020